

EMPLOI ET HANDICAP EN 12 DATES CLÉS

LES PREMIERS PAS D'UNE RECONNAISSANCE

Une décennie après les grandes lois sociales bismarckiennes, qui ont jeté en Allemagne les bases d'une protection sociale, la France se dote à son tour d'un arsenal juridique pour protéger la santé des ouvriers. Malgré ces avancées, la prise en charge du handicap à la charnière du XIXème et du XXème siècle oscille entre volonté étatique de contrôle social et stigmatisation.

1898



Les premières lois sur les accidents du travail voient le jour. Elles rendent les employeurs responsables des accidents du travail et mettent à leur charge une assurance permettant le versement d'une indemnisation.

1909



Le ministère de l'Instruction Publique crée des classes de perfectionnement pour les enfants qualifiés d'« anormaux d'école ».

LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE, UN TOURNANT DÉCISIF

En 1914, l'Europe et le monde basculent dans l'ère de la guerre moderne. Les champs de bataille laissent des milliers d'hommes mutilés : les « gueules cassées ». Ces hommes donnent littéralement un visage aux horreurs de la guerre. Les pouvoirs publics s'emparent de leur sort en leur garantissant une insertion professionnelle. A la suite du conflit, des associations se forment pour défendre leurs intérêts et, au-delà, ceux des personnes accidentées au travail.

1916



Des lois pour les mutilés de guerre sont instaurées et stipulent que des emplois doivent leur être réservés à leur retour du front.

1921



Création de la Fédération des Mutilés du Travail.

1933



La Loterie nationale française voit le jour par décret afin de venir en aide aux invalides de guerre, aux anciens combattants et aux victimes de calamités agricoles.

L'ÉTAT PROVIDENCE : UNE ASSURANCE TOUS RISQUES INÉDITE

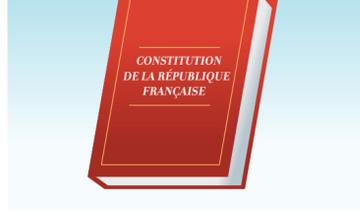
Au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, le Conseil national de la résistance pose les fondations de la Sécurité sociale, un système de protection sociale assurantiel. La « Sécu » constitue alors le socle d'un modèle social français renouvelé. Lequel permettra par la suite une reconnaissance à part entière du handicap au travail. Ces deux termes, désormais, ne sont plus contradictoires.

1945



La Sécurité sociale est créée pour assurer l'ensemble des salariés contre les conséquences de maladies et d'accidents non liés au travail mais les privant de leurs « capacités de gains ».

1946



Préambule de la Constitution de la République française : « Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence ».

1957



Le terme de « travailleur handicapé » apparaît pour la première fois dans la loi sur le reclassement professionnel qui instaure également des priorités d'emploi.

QUAND LA LOI FAIT DE L'INSERTION UNE OBLIGATION NATIONALE

Alors que la France vient, sans le savoir, de tourner le dos aux « Trente Glorieuses », le pays poursuit sa modernisation économique et sociale. Ce nouveau souffle se traduit notamment par une extension décisive des droits accordés aux personnes en situation de handicap. Leur insertion professionnelle s'affirme comme un enjeu sociétal majeur. Les acteurs de la société civile sont mis à contribution pour renforcer le droit des personnes handicapées, et leur permettre de travailler.

1975



Texte de référence créant la politique publique sur le handicap, la loi du 30 juin 1975 définit 3 droits fondamentaux pour les personnes handicapées : le droit au travail, le droit à une garantie minimum de ressource et le droit à l'intégration scolaire et sociale.

1987



La loi en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés oblige les entreprises de plus de 20 salariés à un taux d'emploi de 6%. Elle permet la création de l'AGEFIPH.

2005



La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées apporte une définition légale du handicap.

2013



Aujourd'hui 400 000 personnes handicapées travaillent en France. Pourtant, à 22 %, le taux de chômage des personnes handicapées est plus de deux fois supérieur à la moyenne française.